

ALLO L'EUROPE ? ICI LA FISCALITÉ



cette concurrence fiscale dommageable entre pays de l'UE.

Qu'est-ce que la concurrence fiscale ?

On parle de « concurrence fiscale » lorsqu'un Etat prend des mesures en fonction des décisions prises par ses pays voisins plutôt qu'en fonction de ses propres besoins et choix. De plus en plus souvent, les responsables politiques surenchérissent pour pratiquer dans leur pays un taux inférieur à celui de ses voisins. A ce jour, l'UE n'a pas réussi à protéger ses travailleurs et ses citoyens contre une telle surenchère, bien au contraire.

De 1997 à 2007, les taux d'imposition des entreprises des pays de l'UE ont baissé de 38 % à 29%. Pour les pays membres depuis 2003, la situation s'est encore aggravée. De 2003 à 2007, les taux sont passés en moyenne d'environ 32% à 19%. Pendant cette période et au niveau mondial, c'est en Europe que la baisse des taux d'imposition a été la plus forte. L'absence d'une politique d'harmonisation fiscale et d'une jurisprudence adéquate est la cause principale de cette diminution de recettes fiscales des Etats et de leurs services aux collectivités.

Le MOC et ses organisations revendiquent une Europe sociale et militent pour...

... un changement de cap profond des politiques européennes. Face à un tel nivellement fiscal vers le bas, pas de statu quo, pas de repli national. Recherchons ensemble des stratégies pour utiliser les institutions européennes et les solutions qu'elles pourraient apporter à l'égard de cette ingénierie fiscale mondialisée. Avec ses organisations, le MOC soutient les revendications syndicales qui exigent :

- un plan d'action solide et contraignant pour lutter contre la concurrence, l'évasion et la fraude fiscale;
- une harmonisation de l'assiette fiscale des entreprises et du taux d'imposition réel sur les sociétés.

Comme les 84 autres organisations syndicales nationales de 36 pays européens et 10 fédérations sectorielles européennes, la CSC est membre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) : www.etuc.org, www.etui.org, www.etuc.org/a/10050

CONSTRUISONS L'EUROPE QUE NOUS VOULONS

En tant que citoyen, nous pouvons nous réapproprier cette Europe. Voter pour un parti politique qui promeut et défend une Europe sociale est un préalable indispensable. Interpeller les instances en tant que citoyen européen est, par contre, une nécessité. Des réseaux et des mouvements s'activent en ce sens : ils interpellent nos Ministres par rapport aux positionnements défendus (ou non) lors des Conseils de l'UE. Ils investissent la Commission par un travail de lobby au service du citoyen européen, ...

Le MOC et ses organisations veulent un renforcement de la Souveraineté européenne combiné à une démocratisation accrue, pour une Europe sociale qui sache se faire entendre et faire voix commune. Pour cela, ils revendiquent une harmonisation des règles sociales, fiscales et environnementales.

PTCI, un nouvel « A.M.I » dont il faut se méfier

Le PTCI, Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, est un accord de libre-échange que la Commission européenne, mandatée par le Conseil des ministres, négocie actuellement avec les Etats-Unis. Les négociations ne sont pas publiques et pourtant cet accord risque de porter gravement atteinte aux réglementations sociales ainsi qu'aux normes environnementales et phytosanitaires européennes. A quand la viande aux hormones provenant des Etats-Unis dans nos assiettes ?

Pour la sauvegarde de notre environnement et la qualité de notre alimentation, le MOC interpellera les parlementaires européens sur les dangers du PTCI et appellera à la mobilisation pour que les intérêts des citoyens passent avant ceux des multinationales.

Que la course au profit expire pour que la planète respire



Ça vous inspire ?

Vous voulez agir ou réagir : www.ciep.be, onglet « campagne » ou par voie postale
CIEP, chaussée de Haecht 579
1030 Bruxelles



Europe de l'austérité ou de la solidarité ?

Le 25 mai 2014, nous voterons pour élire les représentants du Parlement européen alors que la crise touche toujours une partie de la zone euro. Tous les Etats membres se sont engagés à réduire, dans des délais très (trop) serrés, leurs déficits et leur dette publique afin de sauver la monnaie unique, l'euro. Pour y parvenir, deux solutions sont envisagées: augmenter les impôts ou réduire de manière drastique les dépenses publiques. La réduction des dépenses est surtout appliquée car c'est la solution la plus « rapide » et politiquement la plus facile à mettre en œuvre.

In fine, les populations en subissent les conséquences avec une réduction de la qualité de vie, une diminution des services publics, un affaiblissement de la sécurité sociale et une fragilisation de la cohésion sociale.

Sous la pression de gouvernements comme la France et l'Allemagne, la crise de l'euro a été l'occasion de renforcer les pouvoirs de contrôle de la Commission européenne. Contrairement au Parlement, cette dernière n'a pas de réel compte à rendre devant les citoyens. Elle est, régulièrement, influencée par divers lobbies protégeant davantage les intérêts des multinationales que ceux des citoyens.

Par ailleurs, de nouveaux instruments tels que le pacte budgétaire européen ou le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), le mécanisme européen de stabilité (MES), ont été créés en dehors des traités et/ou sans consultation du Parlement européen, ni débats citoyens et médiatiques. ... Ces décisions posent des questions de légitimité démocratique.

Comment, dès lors, ne pas comprendre la méfiance du citoyen à l'égard de l'Europe et de ses institutions ? Dans plusieurs pays de l'Union européenne (UE), les mouvements populistes et les partis extrêmes utilisent ce climat d'eurosepticisme, pour renforcer leur visibilité sur la place médiatique et politique.

Première puissance économique mondiale, l'Europe représente 28 Etats, 500 millions d'habitants et un stock patrimonial de 60.000 milliards d'euros. Le budget total de l'UE représente 1% du PIB, autrement dit 1% des richesses produites en un an par les Etats membres, soit 150,9 milliards d'euros pour 2013.

4 institutions européennes

Les pouvoirs législatif et/ou exécutif de l'UE sont concentrés dans quatre institutions politiques.

Le **Parlement européen** représente la « voix des peuples » des 28 Etats. Il a pour mission d'adopter la législation européenne en codécision avec le Conseil et d'adopter le budget de l'UE. Il dispose également de moyens de contrôle de l'exécutif de l'UE.

Le **Conseil de l'UE (ou Conseil des ministres)** est le principal organe décisionnel de l'Europe avec le Parlement. Par sec-

teur, les ministres des gouvernements de chaque pays membre se réunissent pour adopter des actes législatifs et coordonner les politiques qui ont une incidence directe sur la vie des citoyens. Ainsi, le Conseil « Affaires économiques et financières » réunit les ministres de l'Economie et des Finances, le Conseil « Justice et Affaires intérieures » ceux de la Justice et de l'Intérieur, etc.

Le **Conseil européen**, présidé par H. Van Rompuy, rassemble les chefs d'Etat et de gouvernement des 28 pays membres lors des réunions appelées « Sommets ». Il donne l'orientation générale et fixe les priorités politiques de l'Union.

Présidée par J.M. Barroso, la **Commission européenne** est composée de 28 membres, dont le Belge K. De Gucht, Commissaire au Commerce. Les fonctions de la Commission sont :

- soumettre de nouvelles propositions législatives au Parlement et au Conseil ;
- gérer le budget de l'UE et octroyer des financements ;
- veiller à l'application du droit européen (de concert avec la Cour de justice) ;
- représenter l'UE au niveau international, par exemple en négociant des accords entre l'UE et d'autres pays.

Différentes Directions générales (DG) assurent le travail au quotidien autour de thématiques comme: Commerce, Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Santé et Consommateurs, Education et la Culture, Fiscalité et Affaires douanières, etc.

Pour qui allons-nous voter ?

En mai prochain, les électeurs européens choisiront les 751 députés du Parlement. Ils représentent le plus grand électorat transnational et le second plus grand électorat du monde, après celui de l'Inde. Les membres du Conseil des Ministres, eux, seront issus des différentes élections législatives nationales (prévues à la même date en Belgique). Enfin, même si nous ne voterons pas directement pour les membres de la Commission européenne, le résultat des élections pourra influencer la couleur politique de son prochain Président.

Europe pour qui ?

La crise de la zone euro met clairement en évidence une Europe à deux vitesses : celle des pays riches et stables, et celle des pays pauvres et fragiles. Ce clivage est aussi présent à l'intérieur de ces pays. En Allemagne, par exemple, 22% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 7 millions de salariés à temps plein gagnent 400 euros par mois. Malgré sa complexité, l'Europe n'est cependant pas que l'affaire de fonctionnaires, d'experts et d'hommes politiques. Elle est aussi l'affaire de tous et de toutes et ce dans tous les domaines de la vie quotidienne qu'il s'agisse de santé, d'égalité homme-femme, de travail, de jeunes, de fiscalité, ...



Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Equipes Populaires, la JOC et JOCF.

Ce dossier a été réalisé par le CIEP (Mouvement d'éducation permanente du MOC), avec le soutien de culture.be et [FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES](http://www.federation-wallonie-bruxelles.be)



Remerciements ■ François REMAN, Christophe DEGRYSE, Cécile DE WANDELER, Jean-Pierre DESCAN, Thomas MIESSEN, Marie GERARD, Pierre WALLECO, France HUART, Nicole TINANT • Illustrations : Fotolia • Julien tromeur • Editrice responsable: V. DELVAUX, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles.

ALLO L'EUROPE ? ICI LA SANTÉ



L'Europe de l'austérité ou de la solidarité se joue aussi dans le domaine de la santé. Même si l'Europe n'est pas compétente pour l'organisation et le financement de notre assurance maladie obligatoire, la réglementation européenne s'y immisce lentement par le biais de sa réglementation en matière de soins de santé.

Mobilité des patients

Prenons l'exemple de la « Directive sur la mobilité des patients ». Pour la première fois, le citoyen européen peut bénéficier de soins de santé à l'étranger. Mais qui peut profiter de cette mesure ? Comment cela s'organise-t-il ? Les soins sont remboursés selon les critères du pays de résidence du patient qui doit d'abord payer lui-même l'intégralité des frais. De ce fait, les pays d'Europe centrale craignent que cette Directive n'épuise les réserves financières de leur sécurité sociale, donnant lieu à une réduction du remboursement général des frais de santé. Il convient de trouver un bon équilibre entre la volonté d'ouvrir les frontières d'une part et le respect de la protection sociale d'autre part.

Libre circulation des services et marchandises et droit de la concurrence

Par ailleurs, une application unilatérale ou sans nuance de la libre circulation des services et marchandises et du droit de la concurrence peut représenter une menace pour notre modèle social des soins de santé. Dans quelle mesure les « soins de san-

té » peuvent-ils être comparés à d'autres formes de services et de marchandises ? S'agissant des produits médicaux ou des médicaments, on peut encore y voir une certaine logique. Mais qu'en est-il de toutes les formes de soins de santé ? L'instauration de principes de marché conduira à une limitation de l'accessibilité des soins.

Régime TVA dans le secteur public

Le débat sur l'introduction d'un régime TVA dans le secteur public constitue une autre de ces dérives. La Commission européenne entend développer en 2014 une nouvelle proposition en la matière. L'argument mis en avant est la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les États membres. Les systèmes actuels sont trop complexes et il existe une concurrence déloyale entre le secteur privé et le secteur public. Mais un tel régime TVA général ne fera qu'alourdir les coûts des soins de santé, tant pour l'assurance maladie que pour le patient. Cela induira inévitablement une réduction d'une grande partie de l'assurance maladie « solidaire », d'abord dans les pays d'Europe centrale et peut-être plus tard dans tous les autres États membres de l'UE. Selon des premières estimations, l'application du nouveau régime TVA dans le secteur public induirait un surcoût de 34 milliards d'euros en 2014 en Allemagne.

Comme d'autres mouvements, le MOC et ses organisations revendiquent une Europe sociale et militent pour ...

... une politique des soins de santé basée sur les valeurs fondamentales d'accessibilité, d'égalité, de solidarité et de qualité. Les soins de santé doivent être reconnus avec leur spécificité de service d'intérêt général. Une Directive européenne sur les services sociaux d'intérêt général doit clarifier les concepts et leur champ d'application et confirmer la priorité des objectifs sociaux en matière de soins de santé et d'aide sociale.

L'Alliance des Mutualités Chrétiennes est particulièrement impliquée dans le plaidoyer pour un cadre juridique des mutualités en Europe et pour leur rôle dans une assurance de santé solidaire <http://www.aim-mutual.org>

ALLO L'EUROPE ? VOUS AVEZ DIT ÉGAUX ?

L'Europe de l'austérité ou de la solidarité se joue aussi dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Saviez-vous qu'une part importante de la législation belge favorisant l'égalité entre les sexes provient de l'UE ? En effet, la majorité de ces lois puisent leurs sources dans les directives européennes : par exemple, les lois sur l'égalité de rémunération, l'égalité de traitement dans l'emploi au sens large (conditions de travail, formation, promotion, etc.) ou dans la sécurité sociale, etc. Des mesures de protection de la maternité ou de conciliation vie professionnelle-vie familiale proviennent aussi de directives européennes : récemment le congé parental est passé de 3 à 4 mois, mais sans obligation de le rémunérer.

Historiquement, l'inscription de l'égalité de rémunération dans le Traité de Rome en 1957, avait un objectif plus « économique » que social. En effet, certains pays de la Communauté économique de l'époque, comme la France, avaient déjà une législation sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes et avaient peur d'une concurrence déloyale d'autres États membres qui acceptaient la discrimination salariale. Le standard européen a donc dans ce cas tiré tous les États membres vers le haut.

Malheureusement, l'influence européenne sur les politiques nationales est loin de se traduire toujours par une égalité à l'avantage des femmes. Par exemple, sous pression européenne, la Belgique a fait disparaître l'écart d'âge

pour la pension (auparavant 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). L'alignement sur le standard masculin de 65 ans a été choisi. Les responsables politiques savaient pertinemment bien que de nombreuses femmes n'auraient que des carrières incomplètes et donc des montants de pension « indécents ».

Liées à la crise, les mesures dites « de rigueur » prises en matière de chômage, de pension et d'aménagement du temps de travail frappent de plein fouet les personnes les plus vulnérables et celles qui vivent dans des situations socioéconomiques précaires. Les femmes sont majoritaires dans ces catégories. Les mesures prises au niveau des crédits-temps, par exemple, concernent plus spécifiquement les femmes qui « concilient » travail et famille. Par ailleurs, les politiques d'austérité imposent des économies dans les secteurs sociaux ou les services publics. Et là également, les femmes sont les premières victimes en tant que bénéficiaires ou travailleuses.

Comme d'autres mouvements, le MOC et ses organisations revendiquent une Europe sociale et militent pour...

... que le principe d'égalité hommes-femmes, proclamé par les Traités, passe devant les impératifs budgétaires. La situation économique ne doit pas servir de prétexte à un arrêt des progrès en matière d'égalité. De plus, les politiques menées dans le contexte d'austérité doivent être analysées en termes d'effets sur les femmes et sur l'égalité.

Vie Féminine a initié l'Appel des féministes belges contre le Pacte budgétaire : <http://www.viefeminine.be/spip.php?rubrique485>



ALLO L'EUROPE ? QUEL TRAVAIL POUR LES JEUNES ?



L'Europe de l'austérité ou de la solidarité se joue aussi dans les domaines du travail et des jeunes.

Environ 25% des jeunes européens sont sans emploi, soit 7,5 millions d'Européens : un jeune sur deux en Espagne, en Grèce et au Portugal. Depuis la crise financière de 2008, les perspectives économiques et sociales en Europe sont devenues très sombres. L'avenir des jeunes est de plus en plus précaire. Les jeunes jouent désormais la variable d'ajustement d'un système économique aux abois.

En 2013, le Conseil européen décide d'investir 6 milliards d'euros sur deux ans pour aider les jeunes sans emploi qui ne suivent, ni études, ni formation (les « NEET »). Les États membres se sont engagés à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer l'offre d'un emploi, d'un apprentissage ou d'un stage de qualité dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. En Belgique, cela correspond à quelques 120.000 millions d'euros, soit environ 520 euros par jeune sans emploi par an. Une somme dérisoire au vu de ce qui a été décidé pour renflouer les banques. En effet, entre octobre 2008 et octobre 2011, la Commission européenne a approuvé environ 4.500 milliards d'euros d'aides d'État en faveur des établissements financiers, ce qui équivaut à 37% du PIB de l'UE.

En Belgique, les fonds alloués par l'UE serviront à mettre en place les stages de transition (d'une durée de 3 à 6 mois) : 10.000 places pour des jeunes de moins de 25 ans (moins de 30 ans à Bruxelles), qui n'ont pas trouvé d'emploi après 6 mois au chômage et disposant au maximum du CESS. L'employeur paie seulement 200 euros par mois au jeune en stage et n'a aucune obligation d'insertion à la fin du stage. Le jeune bénéficie de 350 à 800 euros des allocations d'insertion.

Si la mesure a le mérite de proposer un stage d'insertion concret aux jeunes, elle est inquiétante à plusieurs égards : aucune information sur les critères qualitatifs du stage, le réel accompagnement et la formation du jeune en entreprise, le caractère obligatoire ou non pour un jeune d'accepter un stage, les garanties de création d'emplois pérennes via cette mesure.

Ce type de mesure rejoint celles défendues par nos actuels dirigeants politiques, à savoir les politiques d'activation. Selon cette logique, si les jeunes (et les autres) sont au chômage, c'est parce qu'ils ne sont pas « activés ». Ils sont donc « passifs » et non employables. Il faut un certain culot pour aller dire aux 60% de jeunes chômeurs espagnols que leur avenir dépend uniquement de leur employabilité.

Le MOC et ses organisations revendiquent une Europe sociale et militent pour ...

... des emplois ! Mais pas des mini jobs à l'allemande qui font, dit-on, baisser les chiffres du chômage mais qui, surtout, appauvrissent les travailleurs.

Ce qui est nécessaire, ce sont des emplois de qualité, des emplois durables, avec une sécurité sociale, et la possibilité pour les jeunes de se projeter dans l'avenir afin que la génération actuelle ne soit pas sacrifiée sur l'autel de l'austérité !

La JOC et la JOCF soutiennent activement l'action des Comités Action Europe : <http://www.comitesactioneurope.net/>
Les jeunes CSC sont aussi impliqués dans l'Alter Summit : <http://www.altersummit.eu/?lang=fr>